

DEPARTEMENT de L'OISE

ARRONDISSEMENT de CLERMONT

CANTON d'ESTREES SAINT DENIS

COMMUNE de MAIGNELAY-MONTIGNY

Tél. : 03.44.51.14.01 -

A R R E T E P O R T A N T I N T E R D I C T I O N
DE CIRCULER ET DE STATIONNER

Nous, Maire de MAIGNELAY-MONTIGNY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et l'instruction municipale, livre I huitième partie "signalisation temporaire" pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel du 6 novembre 1992
Au stade Georges Normand se dérouleront le lundi 1^{er} mai 2023 les finales de football du challenge Georges Normand et de la coupe Chivot pour des raisons de sécurité il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Impasse Saint Amand.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le lundi 1^{er} mai 2023 la circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules (sauf pour les véhicules d'incendie et de secours et ceux des dirigeants des clubs en compétition) Impasse Saint Amand de 8 H 00 à 20 H 00

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 :

Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément au règlement en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- * Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maignelay-Montigny
- * Monsieur l'Agent de la Police Municipale de Maignelay-Montigny
- * Monsieur le Président de l'ASMM Football de Maignelay-Montigny
- * Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Maignelay-Montigny
- * Monsieur le Directeur des services techniques de Maignelay-Montigny.

et publié dans la Commune.

Maignelay-Montigny, le 12 avril 2023

Le Maire de Maignelay-Montigny

Denis FLOUR

